



École L'Arpège

649, rue Saint-Joseph

Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8

Téléphone : 450-645-2344 | Courriel : arpege@cssp.gouv.qc.ca

Valeurs à l'école : Bienveillance, Collaboration, Engagement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire : Membres du Conseil d'établissement

Date : Mercredi 31 janvier 2024 17h00
Classe de madame Annie

Objet : Conseil d'établissement (CÉ)



PROCÈS-VERBAL

	<p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p><i>Dominique Coulombe, parent</i> <i>Mathieu Imbeault, parent</i> <i>Caroline Gauthier, parent</i> <i>Myriam Jodoin, technicienne du service de garde</i> <i>Audrey Marcotte, enseignante</i> <i>Stéphanie Martin, enseignante</i> <i>Annie Campeau, enseignante</i></p> <p>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</p> <p><i>Isabelle Roberge, directrice</i></p> <p>PUBLIC</p> <p><i>Aucun public</i></p>	<p>ÉTAIT ABSENTE</p> <p><i>Sonia Tremblay, parent</i></p>
<p>CÉ #31-01-2024-01</p>	<p>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue</p> <p>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance <i>Dominique Coulombe et Isabelle Roberge accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p>1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour <i>L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Dominique Coulombe. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Caroline Gauthier, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour avec tel que présenté.</p>	
<p>CÉ #31-01-2024-02</p>	<p>1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 20 novembre 2023 <i>Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Stéphanie Martin a remarqué une coquille dans le document qui sera corrigée. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.</p>	

1.4 Suivis de la rencontre du 20 novembre 2023

La date pour le coucher à l'école n'a pas encore été fixée.

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 Grille-matières (approbation)

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant :

- *de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;*
- *du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.*

Isabelle Roberge présente le projet de grille-matières 2024-2025 qui fait état de temps alloué à chaque matière. Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

Il est proposé d'offrir de la musique et de l'éducation physique aux élèves du préscolaire plutôt que de l'anglais et de la musique comme c'est le cas cette année. De plus, le cours Culture et Citoyenneté québécoise sera offert aux élèves du primaire en remplacement du cours d'Éthique et culture religieuse. Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Annie Campeau, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (grille-matières) tel que proposé.

3.2 Grille-horaire (approbation)

En vertu de l'article 84 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique, dont l'horaire des cours.

Isabelle Roberge présente la proposition de grille-horaire pour l'année scolaire 2024-2025 qui a été revue avec la participation des membres du personnel. Cette proposition est un statu quo pour le préscolaire et le primaire.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu **à l'unanimité; D'APPROUVER** la grille-horaire pour l'année scolaire 2024-2025.

3.3 Mesures protégées (adoption)

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de

CÉ #31-01-2024-03

CÉ #31-01-2024-04

l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Aucun vote n'est demandé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Audrey Marcotte il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ #31-01-2024-05

3.4 Critères de sélection de la direction (approbation)

Ce sujet est traité à la fin de la rencontre.

La Loi sur l'instruction publique prévoit à son article 79 que le Conseil d'établissement est consulté au sujet des critères de sélection que le centre de services scolaire utilise pour nommer le directeur ou la directrice de l'école.

À cette fin, le directeur général du centre de service a fait parvenir à la présidente du Conseil d'établissement une lettre et un formulaire à remplir à ce sujet.

Il est proposé par Dominique Coulombe que la séance se poursuive à huis clos. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ #31-01-2024-06

Les échanges sur ce point se tiennent à huis clos.

Il est proposé par Dominique Coulombe que la séance redevienne publique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mathieu Imbeault, il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** le formulaire tel que rempli et **DE MANDATER** la présidente afin d'acheminer celui-ci au directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes

4. Informations et affaires nouvelles

4.1 Plan d'actions

Le comité pédagogique de l'école élabore actuellement le plan d'actions en lien avec le nouveau projet éducatif de l'école. Lorsqu'il sera prêt, il sera présenté aux membres du conseil d'établissement.

4.2 Plan de rattrapage du MEQ

Isabelle Roberge présente le plan de rattrapage du MEQ en précisant que nos élèves ont été peu pénalisés par la grève. Elle indique que du tutorat sera offert chez les plus grands (il nous manque encore des tuteurs pour répondre aux différents besoins). Pour les élèves du premier cycle, des ateliers seront organisés par l'une des éducatrices spécialisées.

4.3 Fin de la deuxième étape et rencontres de parents

En lien avec le plan de rattrapage, le ministre permet aux écoles de reporter la fin de la deuxième étape. Les enseignants se sont concertés et ont décidé que l'étape se terminera le 12 mars de façon que les bulletins soient acheminés aux parents au plus tard le 15 mars. Pour ce qui est des rencontres de parents, celles-ci seront sur invitation. Les parents concernés seront contactés par les enseignants.

4.4 Modifications des dates des activités à la suite de la grève

Isabelle Roberge présente le tableau avec les changements de date pour certaines activités (théâtre et orchestre symphonique, notamment).

4.5 Campagne de financement (suivi)

Isabelle Roberge transmet aux membres les montants recueillis lors du Marché de Noël qui fut une belle réussite. Pour ce qui est de la vente de sapin, celle-ci a connu peu de succès. Nous verrons l'an prochain si ce volet de la campagne de financement sera reconduit.

4.6 Inscriptions 2024-2025

Les inscriptions des élèves pour la prochaine année scolaire a débuté ce lundi. Isabelle Roberge informe les membres que la procédure pour les nouvelles inscriptions est plus complexe que ce qui a été annoncé.

4.7 Journées de la persévérance scolaire

Les élèves persévérants de l'école seront honorés lors d'un rassemblement au gymnase le mercredi 14 février prochain en après-midi.

4.8 Semaine du personnel

Isabelle Roberge informe les membres que la semaine de reconnaissance du personnel aura lieu du 26 février au 1^{er} mars.

5. Parole à la direction

Isabelle Roberge mentionne qu'elle a eu un bel accueil du personnel, que l'école L'Arpège est un beau milieu et qu'elle est heureuse d'en faire partie. Par ailleurs, elle informe les membres que l'activité «Porte ton pyj» est de retour cette année.

6. Parole à la technicienne au service de garde

Myriam Jodoin fait un retour sur les deux journées pédagogiques du mois de janvier et elle présente la planification pour les journées de février (15 février : Disney et 16 février : sortie au Zoo de Granby). Elle ajoute aussi qu'il y a eu des changements dans l'équipe dernièrement et qu'elle a dû trouver des solutions en contexte de pénurie de personnel.

<p>CÉ #31-01-2024-09</p>	<p>7. Parole aux enseignants <i>Audrey Marcotte nomme que le retour du congé des fêtes a été plus difficile pour plusieurs enfants. L'état de la cour de l'école ne nous permet pas d'avoir de belles conditions pour que les enfants se déplacent à l'extérieur. Stéphanie Martin indique qu'elle a fait l'essai d'une activité de «Pleine conscience» avec ses élèves et ce fut aidant.</i></p> <p>8. Parole aux parents <i>Les parents souhaitent une bonne année 2024 aux membres du conseil d'établissement.</i></p> <p>9. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP <i>Mathieu Imbeault n'a pas pu assister à la rencontre du comité. Il nous transmettra les documents de la dernière rencontre.</i></p> <p>10. Sujets divers <i>Aucun sujet divers</i></p> <p>11. Levée de l'assemblée <i>Tous les sujets ont été traités.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER la levée de la séance à 18h11.</p> <p>_____ (signature) Dominique Coulombe, présidente</p> <p>_____ (signature) Isabelle Roberge, directrice</p>
---------------------------------	--